

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale
de l'équipement et de l'aménagement

Paris, le **9 AOUT 2016**

Unité territoriale de Paris
Service utilité publique et équilibres territoriaux
Pôle urbanisme d'utilité publique

Affaire suivie par : Marie Noëlle MASSIEUX
Tél. 01 82 52 51 96 - Fax : 01 82 52 51 40
marie.noelle.massieux@developpement-durable.gouv.fr
Chrono **D1601693**

Monsieur le Président,

Vous avez été désigné, par le tribunal administratif de Paris le 26 avril 2016, en qualité de président de la commission d'enquête chargée de mener l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique modificative du projet de liaison ferroviaire directe Charles de Gaulle Express (CDG Express) entre Paris (gare de l'Est) et l'aéroport Paris Charles de Gaulle (gare CDG 2).

L'enquête publique s'est déroulée du 8 juin au 12 juillet 2016 inclus.

En application des articles L123-15 et R123-19 du code de l'environnement, vous avez sollicité, par courrier motivé du 29 juillet 2016, un délai supplémentaire au-delà des trente jours réglementaires, pour me remettre votre rapport à l'issue de ladite enquête.

En conséquence, j'ai le plaisir de vous annoncer que je donne une suite favorable à votre demande.

Par ailleurs, j'ai pris acte que vous me transmettez le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête que vous présidez, au plus tard le 30 septembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le directeur régional et interdépartemental adjoint
de l'équipement et de l'aménagement
de la région Ile-de-France,
directeur départemental de Paris**

Raphaël HACQUIN

Monsieur Claude RICHER
Président de la commission d'enquête publique
Pailloles
47150 LACAPELLE BIRON